

Sommaire, Juillet 1912

Chronique du Sanctuaire.....	81
Les deux Sœurs Sainte-Monique.....	105
Le Chemin de la Croix.....	109
Livres et Revues.....	111
Prêtres et actions de grâces.....	113
Recommandations.....	120

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année. Il est payable "d'avance."

Le DIRECTEUR doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le **nom du bureau de poste que l'on quitte.**

Que toute irrégularité dans la réception des ANNALES soit signalée sans retard au Directeur, spécifiant quel numéro est en défaut.

Ne pas envoyer de timbres-postes : le gouvernement canadien s'objecte à leur emploi comme mode de paiement.

N. B.—Les envois d'argent seront faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de Banque—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq cents** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'es-compte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent ; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

ANNALES DU T. S. ROSAIRE.

Cap de la Madeleine,

Co. Champlain, Qué.